

Projet d'arrêté du 23 novembre 2010 de M. Simon Brandt: «GSHC: pour une augmentation immédiate du nombre de sièges VIP à la patinoire des Vernets».

PROJET D'ARRÊTÉ

(accepté par le Conseil municipal lors de la séance
du 2 avril 2012, dans le rapport PA-117 A)

Considérant:

- que, bien que le Conseil municipal se soit saisi de la proposition PR-835 demandant la création de skyboxes dans la patinoire intérieure des Vernets, cette nouvelle rénovation durera un minimum de dix mois et ne pourra donc en aucun cas être prête avant décembre 2011 au plus tôt (!);
- qu'une amélioration du gradin sponsors, durant l'hiver 2010, permettra d'améliorer sensiblement les finances du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) tout en permettant une analyse circonstanciée de la proposition PR-835 en commission;
- que l'absence des rénovations promises durant l'été 2010 a remis en péril les finances du GSHC pour la seconde année consécutive et qu'il est possible de profiter de la pause de fin d'année du championnat pour corriger un minimum cela,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 000 francs destiné à la création de tribunes provisoires sur le gradin sponsors et partenaires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010 sur le compte 2402000, cellule 314301 C-BAT, sous la rubrique «Entretien des bâtiments publics».